



L'Administration de l'environnement en chiffres

2025

www.emwelt.lu



Administration
de l'environnement
Grand-Duché de Luxembourg

Table des matières

Préface	5
L'Administration de l'environnement (AEV)	7
Bruit environnemental	9
Climat	10
Déchets et ressources	14
Protection du sol et gestion des sites contaminés	18
Qualité de l'air	20
Substances chimiques et produits	23
Aides financières	24
Autorisations environnementales	26
Contrôles et inspections environnementales	27
Communication	28
Bilan social	29



Le Plan national de gestion des déchets et ressources s'est imposé comme l'un des axes centraux de nos activités.

Luc Zwank

Directeur

Administration de l'environnement

Préface



L'année 2025 s'est distinguée, une fois de plus, par la richesse et la diversité des initiatives et des projets portés par l'Administration de l'environnement, couvrant l'ensemble des thématiques relevant de notre champ de compétences. Ce rapport vise à offrir une vue d'ensemble des travaux menés par nos équipes. Toutefois, il ne saurait rendre pleinement compte de l'engagement remarquable et de la motivation sans faille de nos collaborateurs, véritables ambassadeurs de notre vision :

« Être au service de la société en œuvrant pour un environnement sain »

Si la liste exhaustive des projets, groupes de travail nationaux et internationaux, initiatives législatives et missions récurrentes qui incombent à notre administration ne saurait être dressée ici, je souhaite mettre en lumière quelques réalisations majeures ayant marqué l'année écoulée.

Ainsi, la finalisation et le dépôt, en fin d'année 2024, du pack législatif visant à adapter l'ensemble du cadre réglementaire relatif aux déchets et aux ressources, ont constitué un jalon important.

Dans la continuité, le Plan national de gestion des déchets et ressources s'est imposé comme l'un des axes centraux de nos activités dans ce domaine au courant de l'année 2025. Suite à la validation du projet par le gouvernement en conseil, une enquête publique a été organisée afin de recueillir les avis des citoyens et des parties prenantes du secteur. Ces contributions ont été analysées avec rigueur et, dans la mesure du possible, intégrées à la révision du plan. Parallèlement, des travaux préparatoires et des négociations ont été engagés en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des déchets au-delà de l'horizon 2030, conformément aux orientations de l'accord de coalition.

Sur le plan international, il convient de souligner l'implication de nos experts auprès de la représentation permanente à Bruxelles dans le cadre des négociations relatives à la directive sur la surveillance des sols. Leur engagement a permis de faire progresser un dossier de longue date, aboutissant à l'adoption d'un cadre européen qui nous offre, au niveau national, la possibilité d'avancer sur notre propre stratégie de surveillance des sols ainsi que sur la mise en œuvre d'une approche de gestion des risques pour les sites pollués.

Dans le domaine de la simplification administrative, plusieurs initiatives ont été lancées afin de réduire les délais de traitement des demandes de subsides. Les premiers effets de ces mesures commencent à se faire sentir, et nous demeurons attentifs à poursuivre nos efforts pour simplifier et accélérer les procédures. Par ailleurs, nos spécialistes ont activement contribué aux groupes de travail interministériels dédiés à la simplification des procédures d'autorisation, notamment dans les secteurs du logement, de l'agriculture et des énergies renouvelables. Les résultats de ces travaux se retrouveront dans de nombreuses modifications législatives pour lesquelles la procédure législative est soit en cours, soit devra être lancée prochainement.

Concernant le fonctionnement interne de l'administration, l'accent a été mis, au cours de l'année écoulée, sur l'instauration d'une philosophie de gestion de projet. Le recrutement d'un Project Management Officer expérimenté nous a permis d'engager une analyse approfondie de nos processus internes et de hiérarchiser les projets identifiés dans notre programme de travail pluriannuel. Les premiers projets ont été lancés selon cette nouvelle méthodologie, garantissant ainsi un suivi plus systématique de leur avancement.

Enfin, au nom de la direction, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble de nos collaborateurs, qui œuvrent chaque jour avec détermination pour la protection de l'environnement au service de la société. Leur engagement mérite d'autant plus d'être salué dans un contexte international où la triple crise écologique et les défis majeurs auxquels l'humanité est confrontée tendent trop souvent à être relégués au second plan.

Luc Zwank

Directeur

Administration de l'environnement

A large, stylized orange 'X' shape is positioned behind the text. It is composed of two overlapping rectangular blocks: one horizontal and one vertical, both in a light orange color.

**L'Administration
de l'environnement
est au service
de la société en
œuvrant pour un
environnement
humain sain.**

L'Administration de l'environnement (AEV)

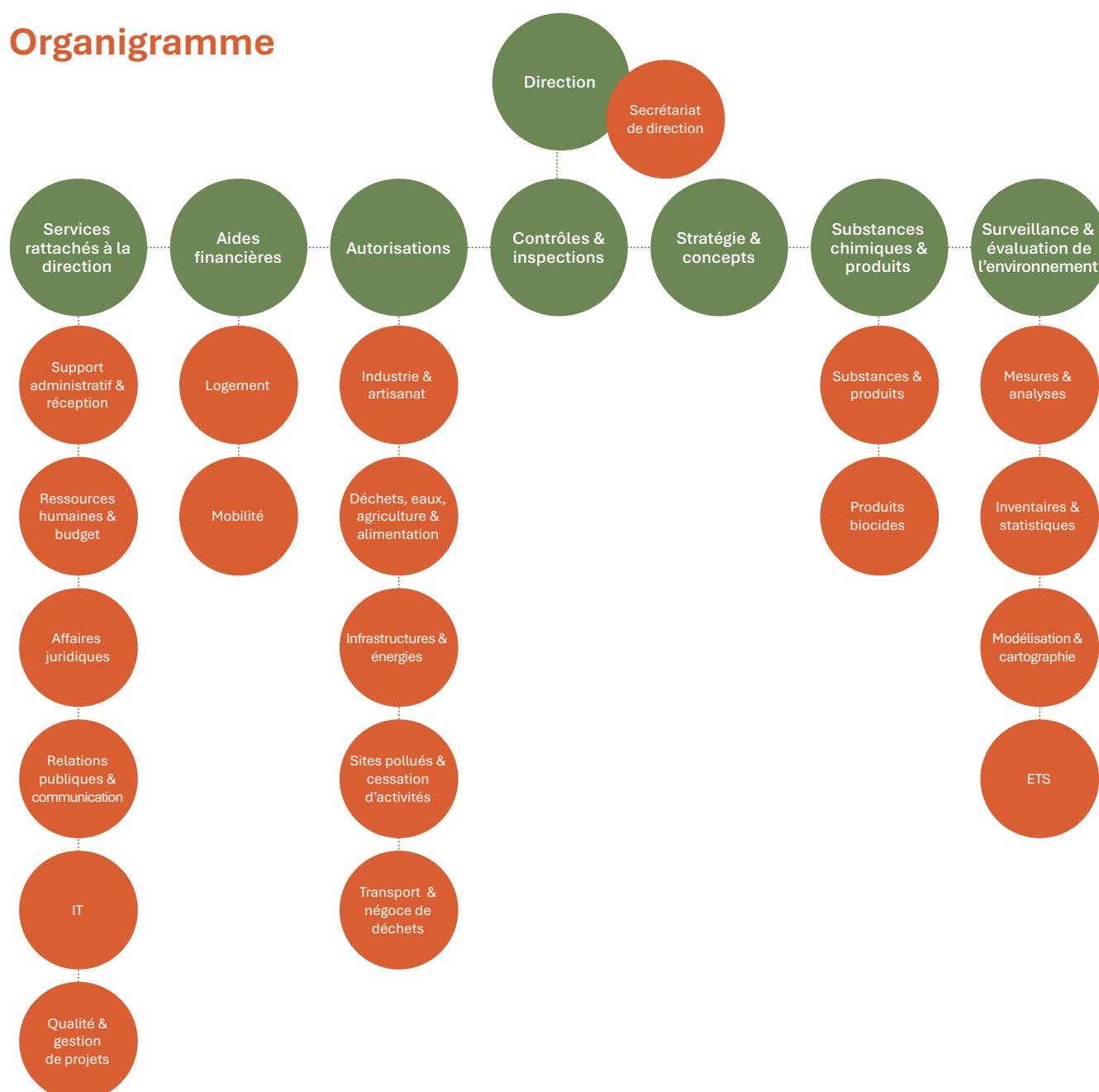
Domaines de compétence

- Bruit environnemental
- Climat
- Déchets et ressources
- Protection du sol et gestion des sites contaminés
- Qualité de l'air
- Substances chimiques et produits

En plus de ces axes thématiques, l'Administration de l'environnement assure également la gestion d'autres domaines de compétence :

- Aides financières en matière d'énergie
- Agréments et certifications écologiques
- Autorisations relatives aux établissements classés
- Contrôles et inspections environnementales

Organigramme



Notre « Leitbild »



Le Leitbild guide les actions, les décisions et le développement de l'AEV. Il s'agit d'un ensemble de principes qui exprime les valeurs fondamentales, les objectifs à long terme et les aspirations de l'administration.

Le Leitbild ne se limite pas à une simple déclaration d'intention : il sert de boussole pour orienter les choix, mobiliser les parties prenantes et assurer une cohérence dans la mise en œuvre des actions.

Notre travail



Protéger

- Environnement
- Qualité de vie

Orienter et mettre en œuvre

- Politique environnementale
- Législation

Promouvoir

- Approche durable
- Protection des ressources

Surveiller

- État de l'environnement

Nos valeurs



Intégrité

- Responsabilité
- Transparence

Savoir-faire

- Compétences individuelles et collectives

Engagement

- Participation active
- Dans le respect de l'environnement

Service

- Serviabilité
- Relations attentives

Notre vision



Partenaire compétent

- Citoyens
- Gouvernement
- Entreprises et institutions

Approche proactive

- Gestion durable des ressources
- Actions concertées et orientées vers l'avenir

Référence nationale

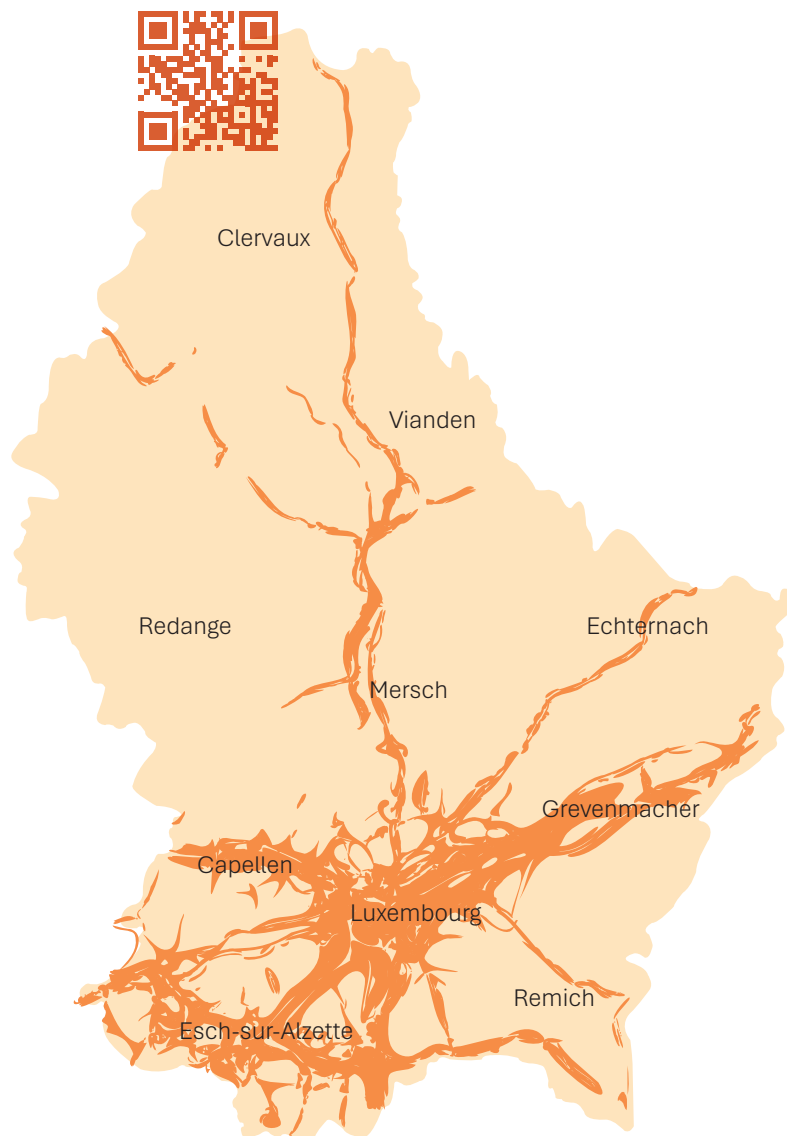
- Interlocuteur pour les enjeux environnementaux
- Scientifique et objectif

Bruit environnemental

La mise à jour des cartes des zones calmes potentielles et des oasis calmes potentielles a été publiée sur le Géoportail.



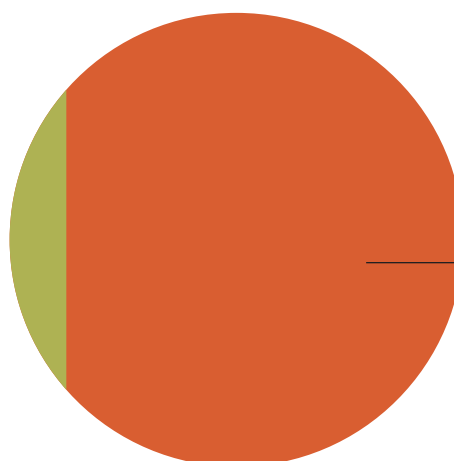
La mise à jour de la carte de bruit multi-exposition, combinant les cartes stratégiques du bruit du trafic routier, du trafic ferroviaire, du trafic aérien et des industries IED, a été publiée sur le Geoportail.



Isolation acoustique

8

Nouvelles
demandes
introduites



7

Paiements
liquidés

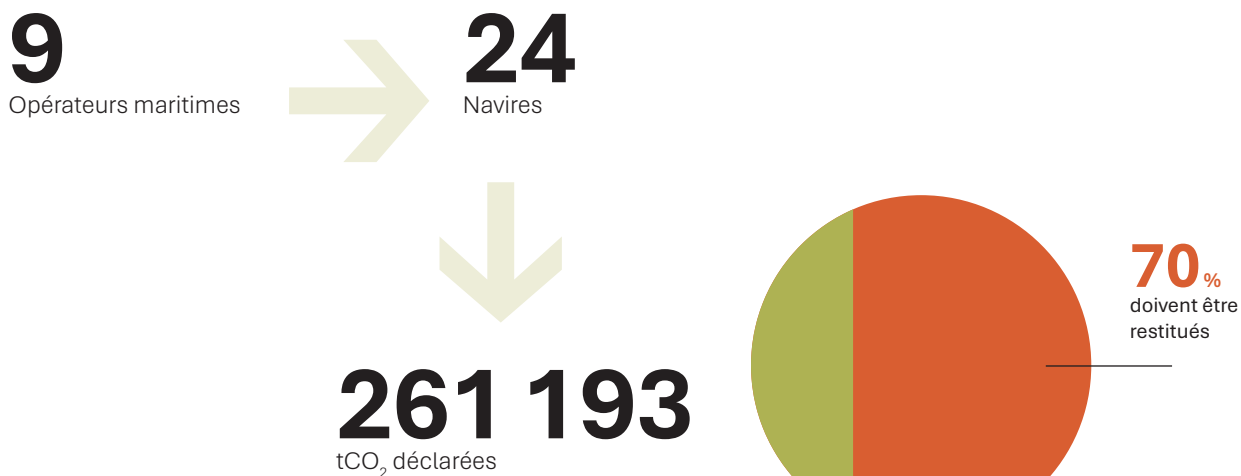
Climat

Emissions Trading System - ETS

Allocations de quotas gratuits au titre de l'année 2025



Restitutions des émissions de gaz à effet de serre au titre de l'année 2024

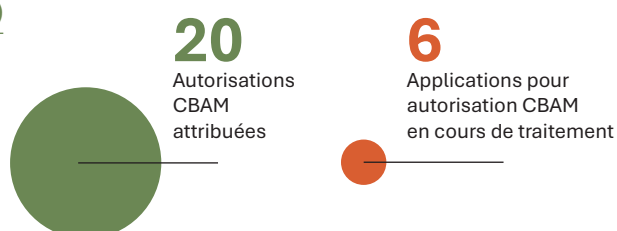


Carbon border adjustment mechanism - CBAM

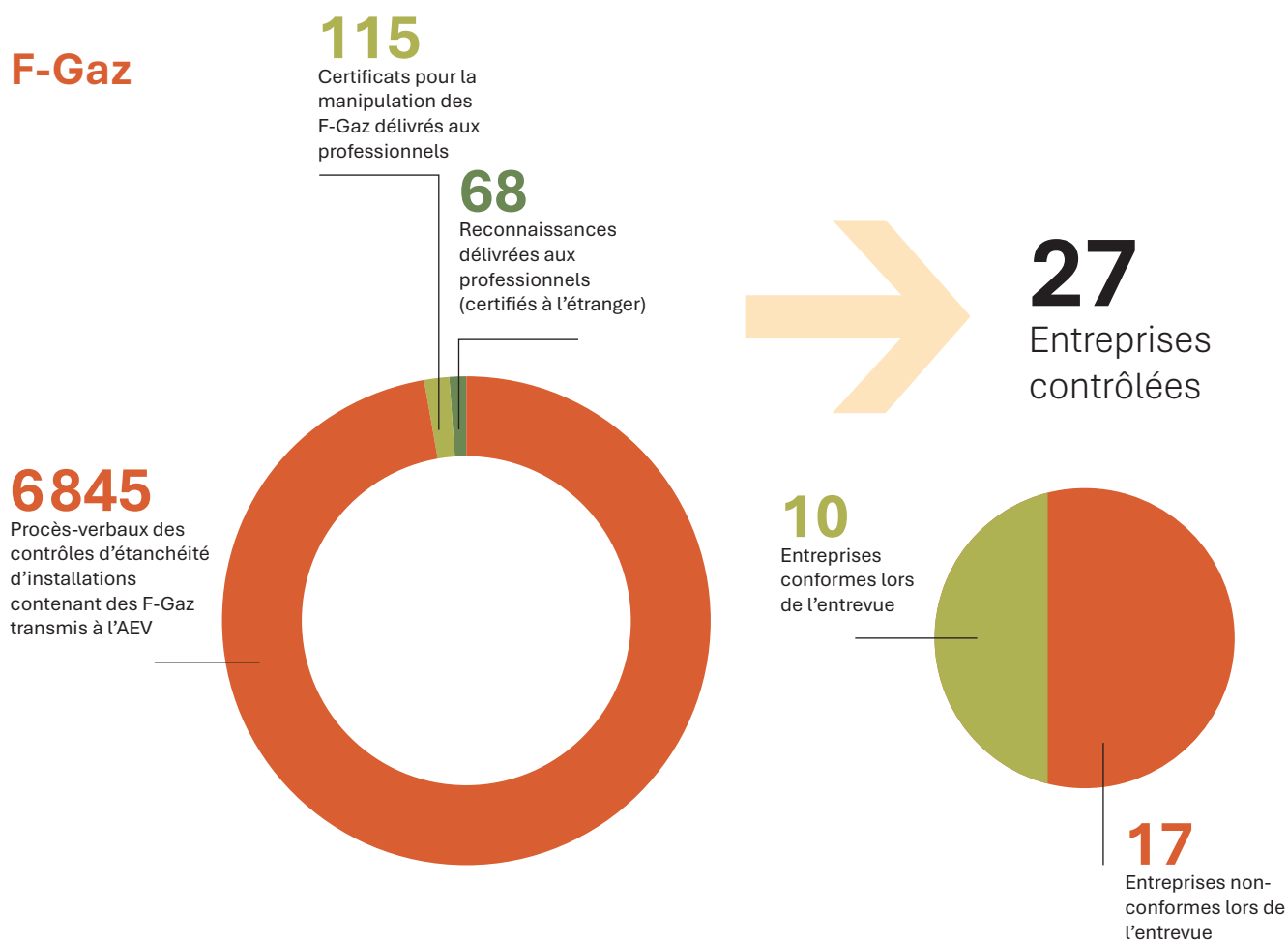
Phase de transition (01.10.2023 – 31.12.2025)



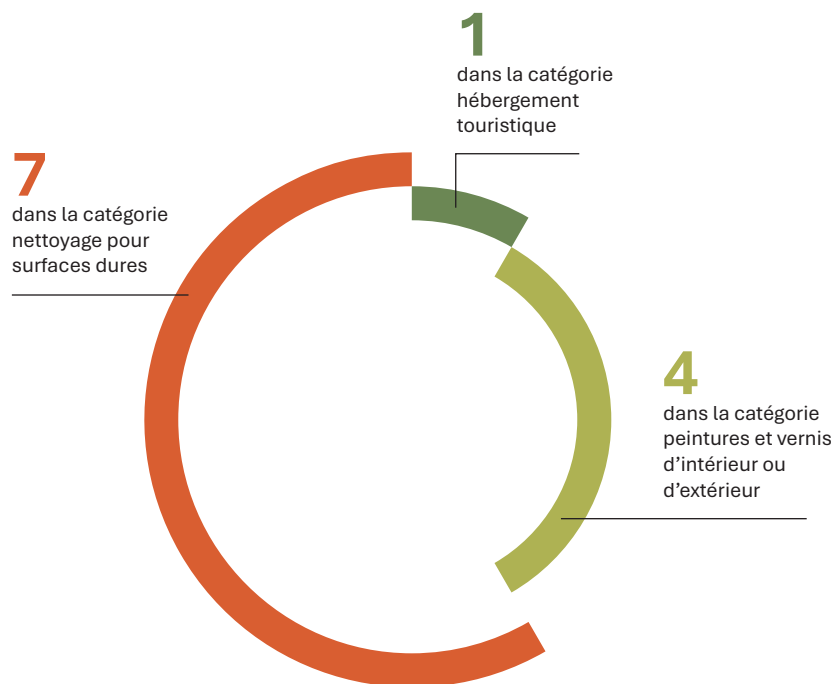
Phase définitive (début 01.01.2026)



F-Gaz



12 certificats EU Ecolabel (situation au 31.12.2025)



Installations techniques dans les bâtiments

13 août 2025

Entrée en vigueur
du règlement
grand-ducal relatif
aux modalités
de réception des
pompes à chaleur



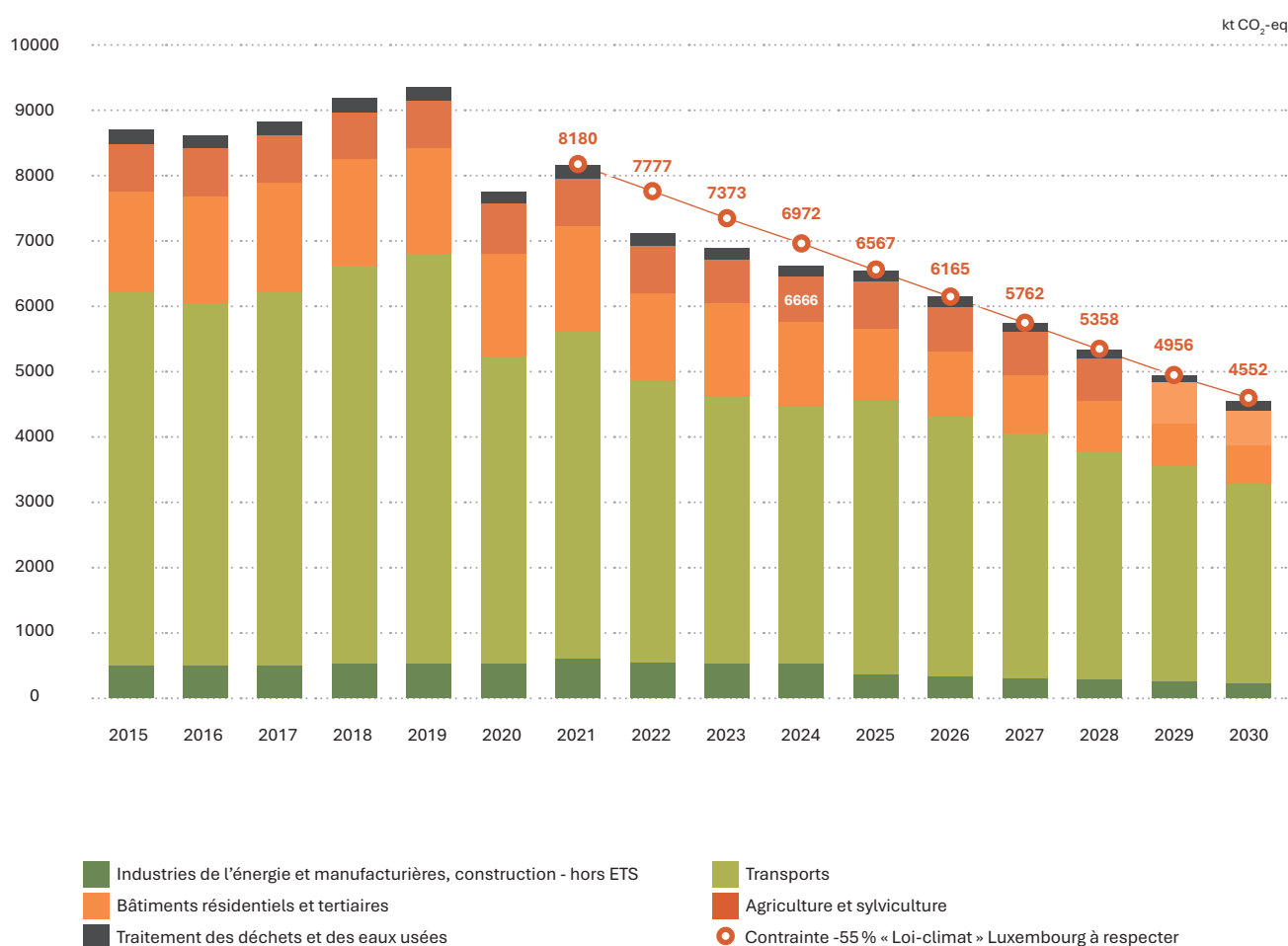
79

« Heizungscheck »
introduits

Inventaire des émissions des gaz à effet de serre

Calcul des émissions des gaz à effet de serre des années 1990-2024

Émission de GES selon les secteurs de la loi-climat
(2005-2024 : émissions mesurées; 2025-2030 : budgets d'émissions)



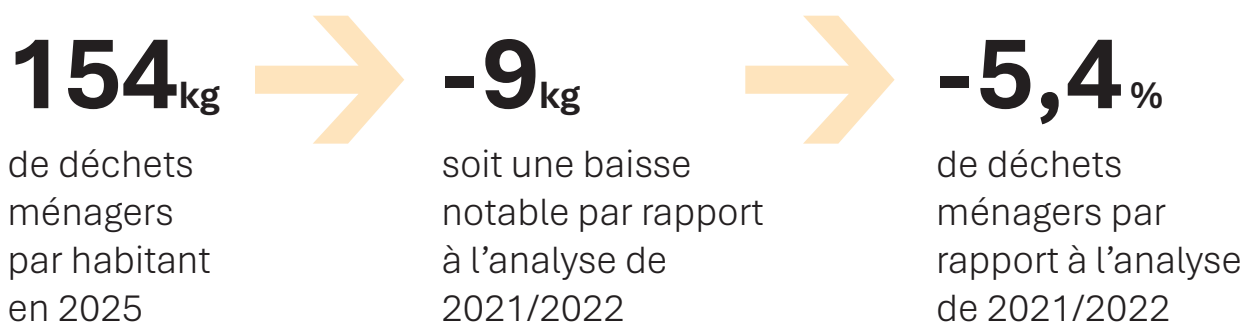
Déchets et ressources

Finalisé en 2025, le Plan national de gestion des déchets et des ressources (PNGDR) a été approuvé par le Conseil de gouvernement en avril 2026 après une consultation publique. Cette 3^e révision du PNGDR vise à renforcer la politique luxembourgeoise de prévention et de gestion des déchets à l'horizon 2030, avec 86 objectifs stratégiques et 328 mesures ciblant 22 flux de déchets.

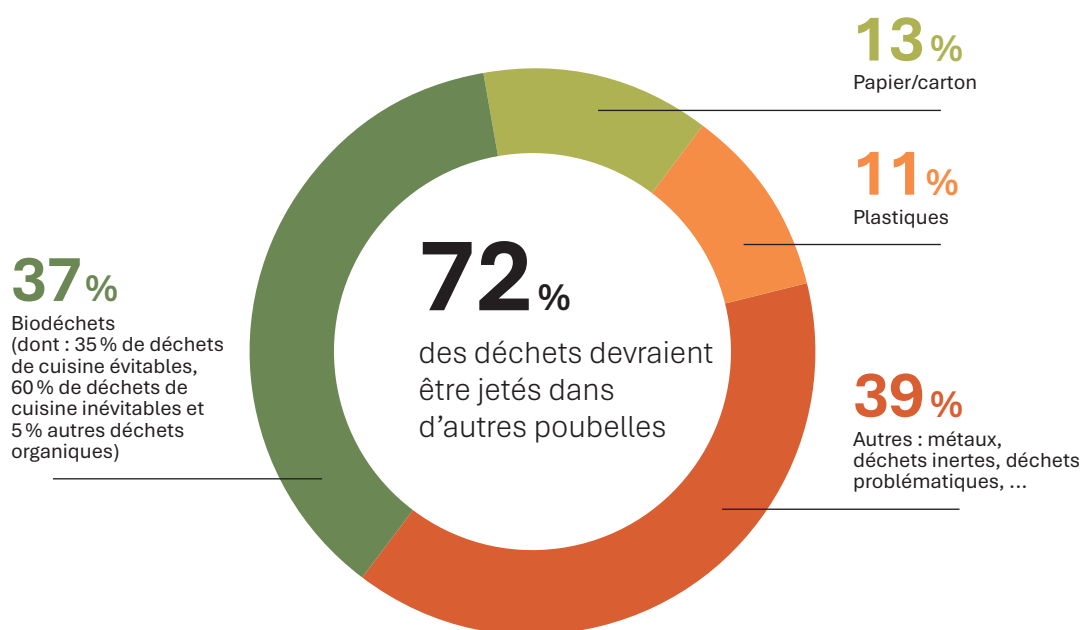
Le plan a été élaboré de manière collaborative et repose sur des principes clés de la hiérarchie des déchets, du principe du pollueur-payeur, et de la responsabilité élargie des producteurs.



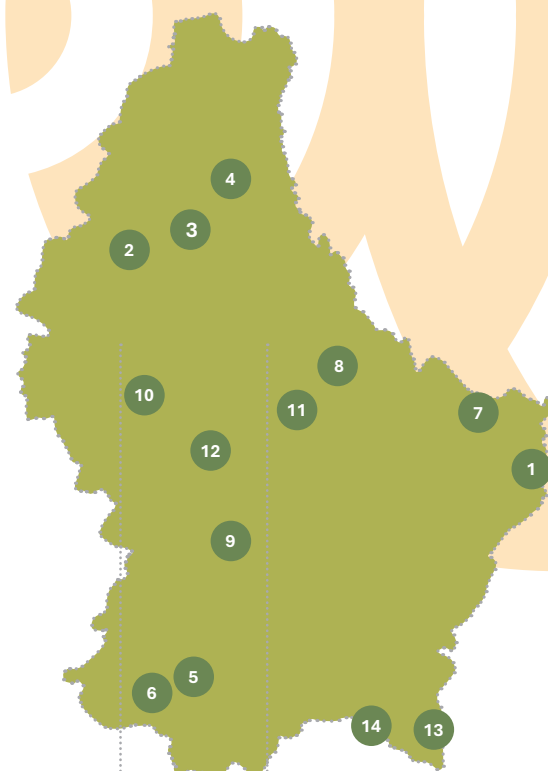
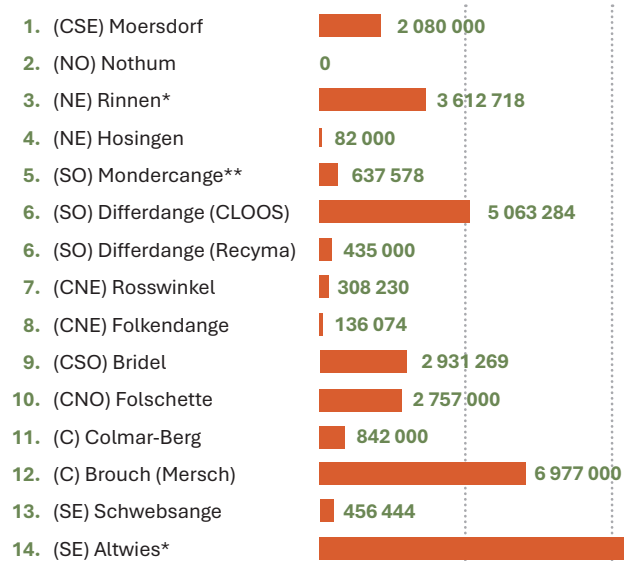
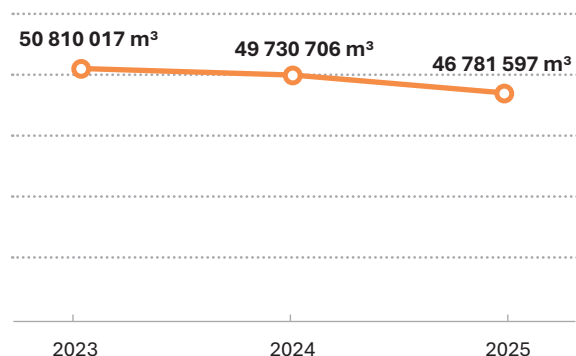
Déchets résiduels



Composition moyenne de nos poubelles noires



Déchets inertes - capacités restantes sur les décharges



* Inclut les capacités du remblai autorisé

** Arrêt d'exploitation et activité reprise en 2021

Responsabilité élargie des producteurs

L'AEV a renforcé sa collaboration avec Betriber&Ömwelt dans le domaine de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Cette collaboration a permis de réaliser les projets suivants :

- Mise à jour du site internet de Betriber&Ömwelt avec la création d'une section dédiée à la REP ;
- Organisation de webinaires (en français et en anglais) sur les thèmes suivants : Introduction à la REP, REP Batteries, REP Emballages, REP Équipements électriques et électroniques ;
- Diffusion d'une newsletter thématique consacrée à la REP, envoyée par Betriber&Ömwelt à l'ensemble de ses membres.

217

Sociétés nouvellement enregistrées via les organismes agréés auprès de l'Administration de l'environnement

954

Sociétés potentiellement non-conformes identifiées

26

Mises en conformité

Transferts de déchets

1 976

Véhicules contrôlés dans le cadre de transferts transfrontaliers de déchets

364

Véhicules transportant des déchets

1 612

Véhicules sans déchets

111

Infractions constatées

109

Avertissements taxés décernés

247

Autorisations de collecte et de transport, de négoce et de courtage de déchets

(contre **263** en 2024 / ou **- 6 %**)

Transferts effectués sous le couvert des notifications

2023

106 042

2024

107 674

2025

113 677

Déchets soumis à la procédure de notification

Exportés :

2 219 583 tonnes

dont 1 478 673,4 tonnes de terres d'excavation

Transferts nationaux :

89 514 tonnes

Importés :

583 933 tonnes

Augmentation de **39,4 %** (par rapport à 2024) surtout liée à une augmentation de l'importation de déchets de bois destinés à la valorisation thermique

Protection du sol et gestion des sites contaminés

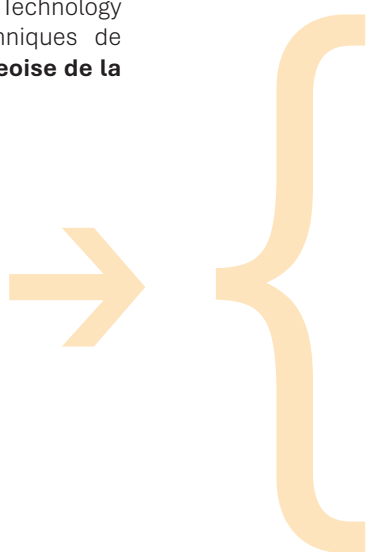
Common forum

En 2025, six ans après sa dernière organisation au Luxembourg, l'AEV a de nouveau eu le plaisir d'accueillir l'une des deux conférences annuelles organisées par le Common Forum, un réseau européen d'experts dans les domaines de la gestion et de la réhabilitation des sols et des eaux souterraines contaminés.

12 États membres de l'Union européenne se sont réunis pendant trois jours, soit une quarantaine d'experts pour échanger à propos de la nouvelle directive européenne (UE) 2025/2360 sur la surveillance des sols.

Buedemdag

Le 3 décembre 2025, l'AEV a organisé, en collaboration avec le Luxembourg Institute for Science and Technology (LIST) et l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA), la **5^e édition luxembourgeoise de la journée mondiale des sols**.



130

Participants pour la journée mondiale des sols

6

Présentations

8

Projets de recherche

18

Posters scientifiques ont été présentés

Cadastre des sites potentiellement contaminés - CASIPO

2 440

Sites contaminés ou assainis répertoriés (situation au 31.12.2025)

154

Nouvelles zones suspectes ajoutées

865

Sites mis à jour

17

Demandes d'autorisation pour l'excavation de terres polluées > 300 m³

23

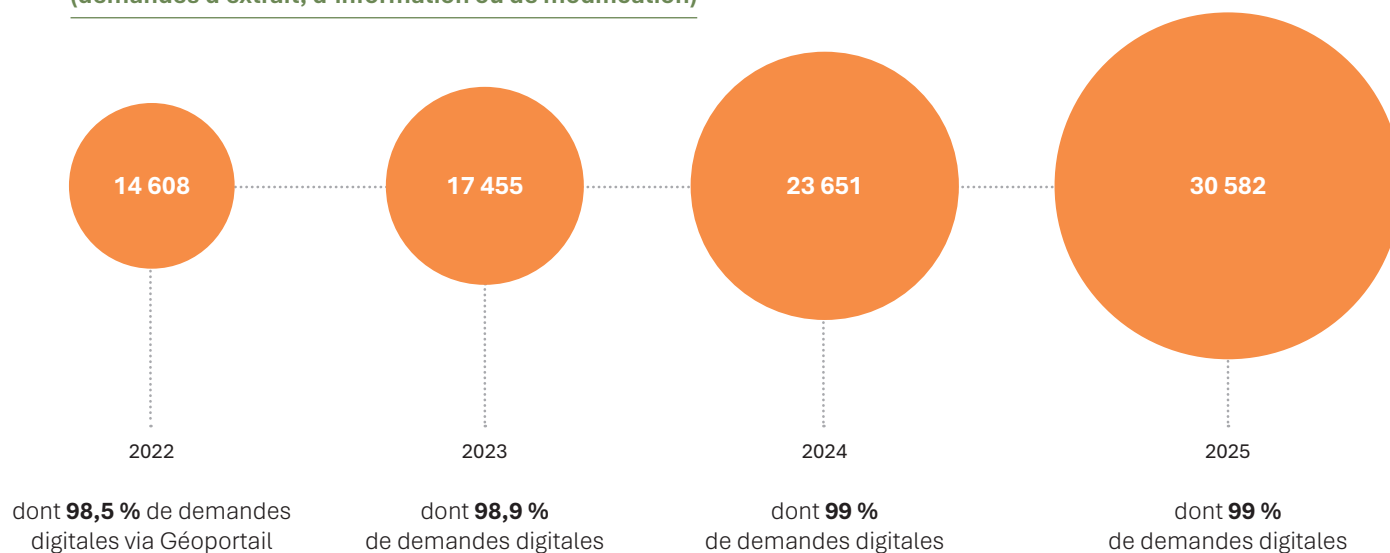
Incidents de pollution dans le sol ou/et les eaux souterraines enregistrés



31

Décisions imposant des mesures curatives selon la loi déchets ont été notifiées

Demandes introduites à propos du CASIPO (demandes d'extrait, d'information ou de modification)



Études diagnostiques de pollution des sols

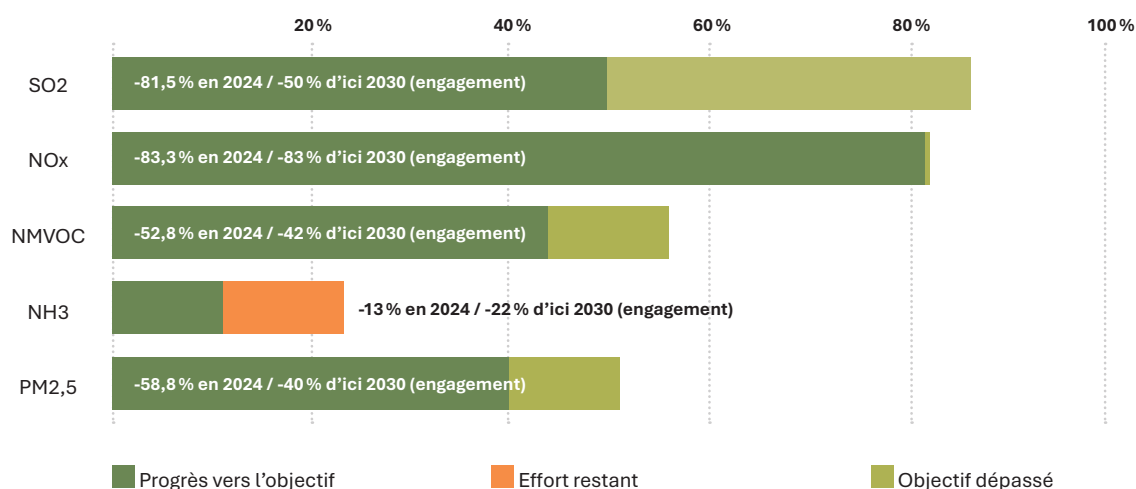
284 Rapports reçus

Qualité de l'air

Programme national de lutte contre la pollution atmosphérique (NAPCP) et qualité de l'air

L'édition 2025 du NAPCP s'inscrit dans la continuité des engagements antérieurs visant à diminuer l'impact de la pollution atmosphérique sur l'environnement et la santé en réduisant les émissions de polluants.

Réduction des émissions (par rapport aux niveaux de 2005)



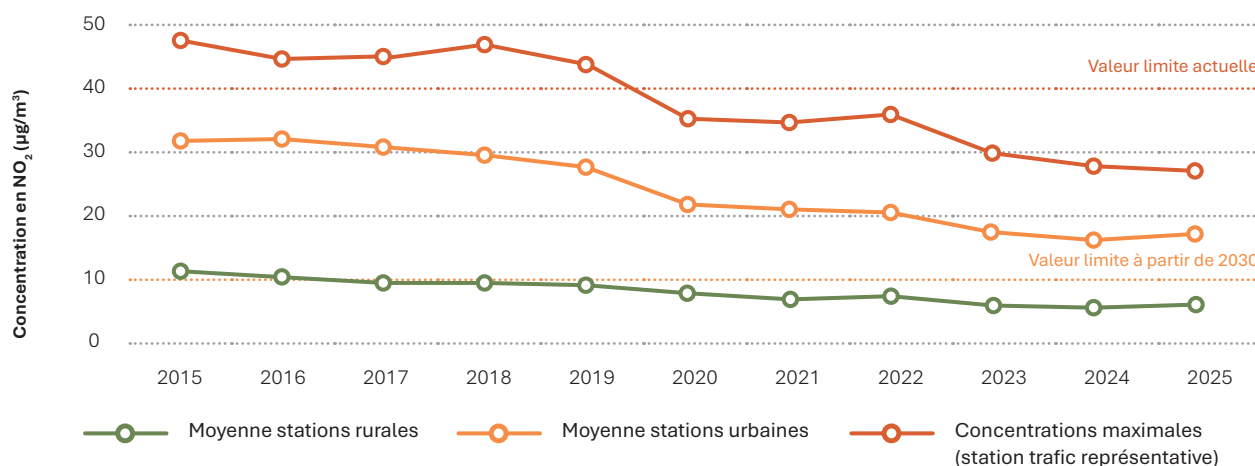
2025, vers l'application d'une nouvelle directive européenne

La directive européenne (UE) 2024/2881, publiée fin 2024, renforce les normes de qualité de l'air en abaissant les valeurs limites de plusieurs polluants (à respecter d'ici 2030). Elle impose aux États membres des efforts accrus pour mieux protéger la santé publique.

Elle prévoit, entre autres, la surveillance de nouveaux polluants ainsi que la création d'une station de mesure spécifique permettant de superviser l'ensemble des polluants sur un même site.

Dioxyde d'azote - NO₂

Moyennes annuelles des concentrations en NO₂ (µg/m³)



En 2025, la valeur limite de 40 µg/m³ en moyenne annuelle pour la protection de la santé humaine a été respectée pour toutes les stations du réseau de mesure télémétrique.

Campagne de mesure NO₂ - Klimapakt

Valeur (*) la plus élevée mesurée au Luxembourg en 2025

(*) moyenne annuelle

31 µg/m³

10, rue Enz
à Remich

37 communes
participantes

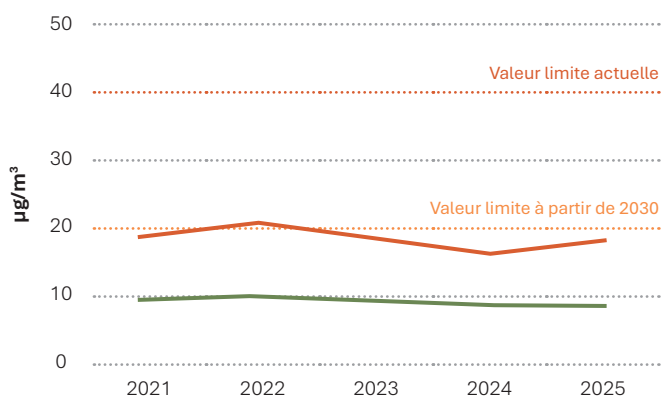
120 emplacements pour tubes passifs
(+ 7 emplacements AEV)

0 dépassement

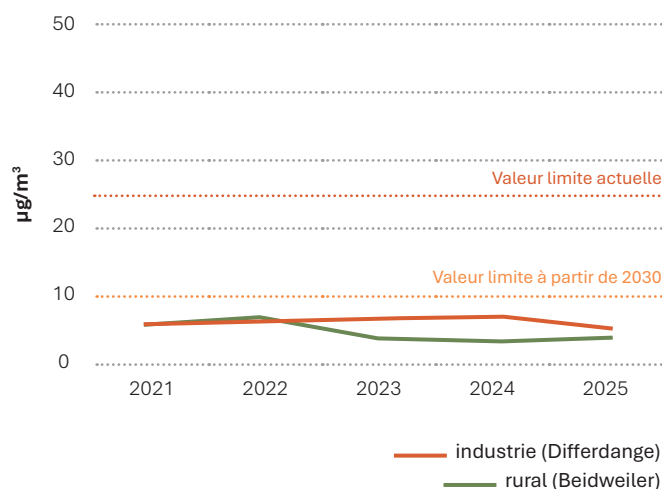
Particules fines - PM10 et PM2.5

Depuis septembre 2024, l'AEV est accréditée par l'Organisme Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance (OLAS) selon la norme ISO 17025 pour la détermination de la concentration en particules fines PM10 et PM2.5 dans l'air ambiant par méthode de filtrage dans l'air ambiant (norme EN 12341:2014).

Moyennes annuelles des PM10



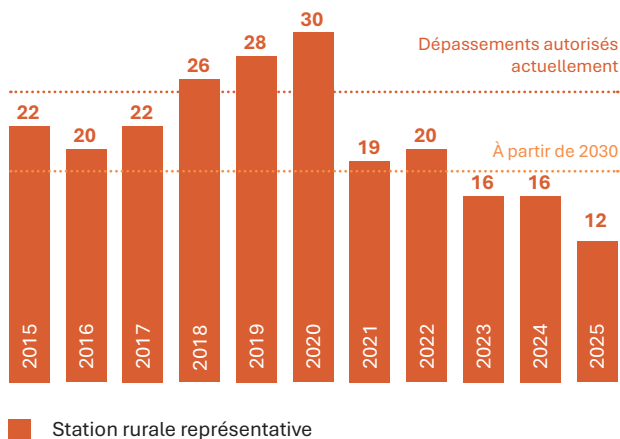
Moyennes annuelles des PM2.5



En 2025, les moyennes annuelles de la concentration en PM2.5 et PM10 sont restées dans le même ordre de grandeur que les années précédentes et bien en-dessous de leur valeur limite correspondante.

Ozone - O₃

Nombre de jours de dépassement de la valeur cible de 120 µg/m³ (*)



■ Station rurale représentative

Valeur (*) la plus élevée mesurée au Luxembourg en 2025

(*) Moyenne horaire

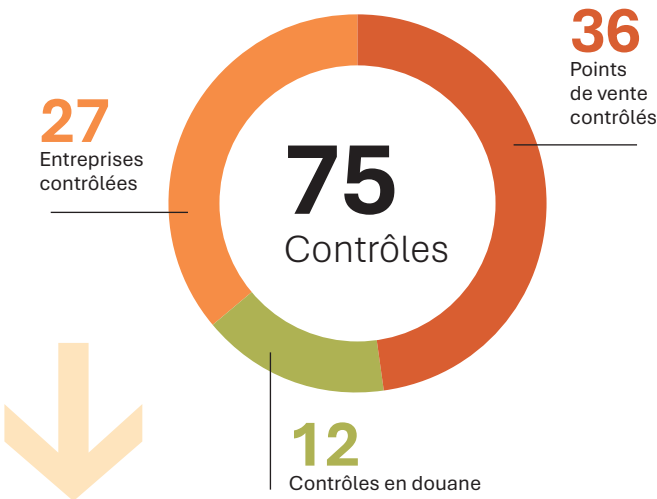
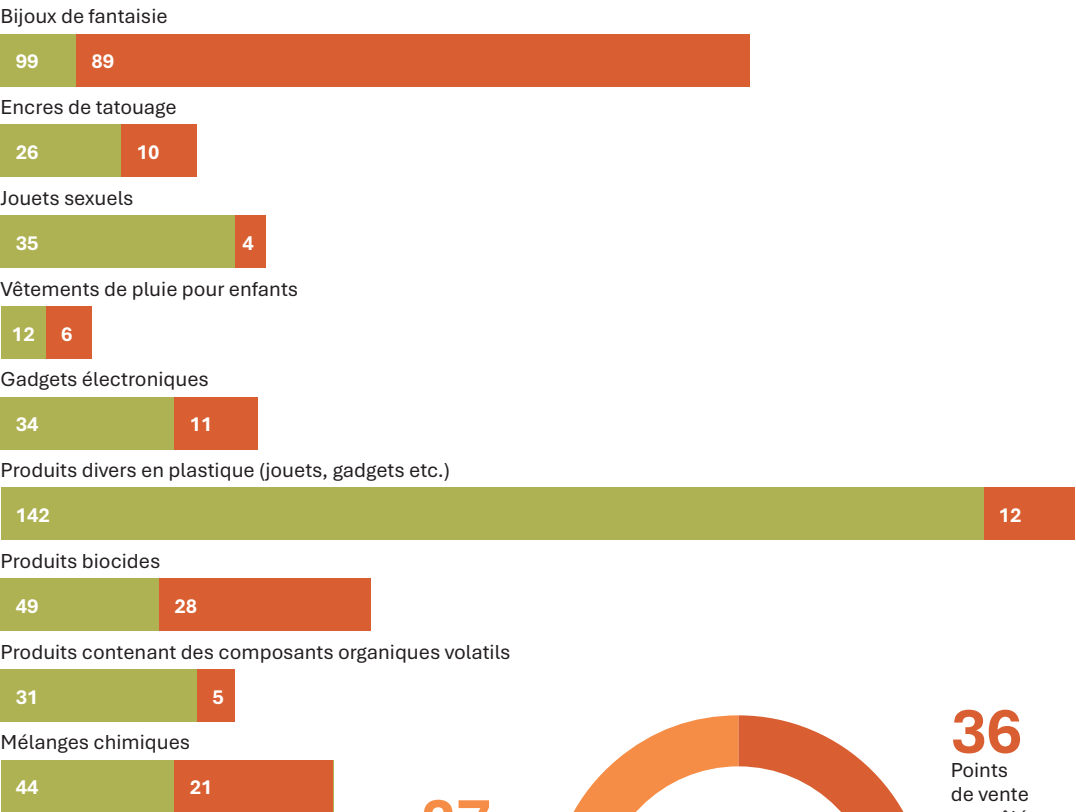
156 µg/m³
le 13 juin 2025
au Mont Saint Nicolas
(Vianden)

(*) La valeur indiquée couvre la moyenne des 3 dernières années.
Par exemple, pour 2025 il s'agit de la moyenne des années 2023 à 2025.

Substances chimiques et produits

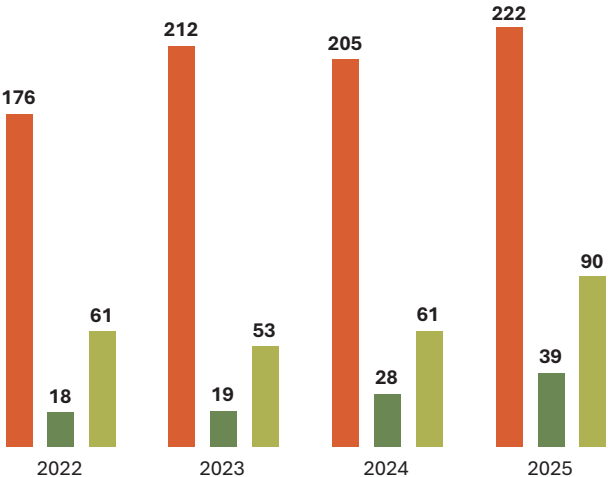
472
produits
contrôlés

- Conformes
- Non-conformes



Produits biocides

- Produits notifiés
- Autorisations de mise sur le marché finalisées
- Modifications d'autorisations existantes traitées



Aides financières

En 2025, les régimes d'aides financières Klimabonus ont continué à soutenir la transition énergétique des ménages luxembourgeois à travers des subventions destinées à la rénovation énergétique des bâtiments, aux installations techniques promouvant les énergies renouvelables et à la mobilité durable.

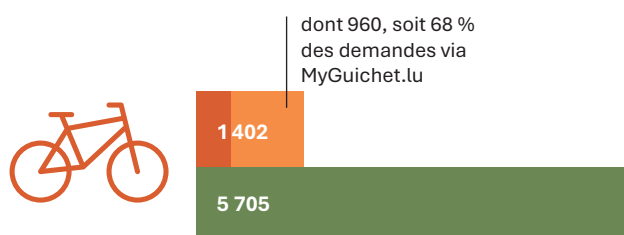
Mobilité

À l'exception des vélos et vélos électriques qui depuis le 1^{er} octobre 2024 sont réservés aux personnes bénéficiant d'une allocation de vie chère ou d'une prime énergie, les subsides mobilité ont connu une hausse aussi bien au niveau dossiers introduits qu'au niveau des dossiers traités et des aides accordées.

116 449 389 €
Total subsides mobilité

➔ **+46 %**
par rapport à 2024

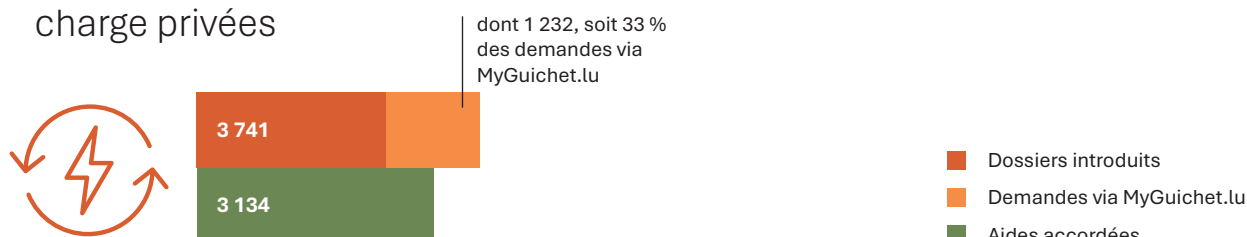
Vélos, vélos électriques (Pedelec 25) et cargobikes



Véhicules à zéro ou à faibles émissions de CO₂



Bornes de charge privées



■ Dossiers introduits
■ Demandes via MyGuichet.lu
■ Aides accordées

Wunnen

Les subsides pour le volet Wunnen ont connu des augmentations encore plus remarquables par rapport à l'année 2024. De nombreux efforts ont permis d'augmenter le nombre de dossiers traités et de réduire les temps de traitement, surtout pour les aides pour installations photovoltaïques.

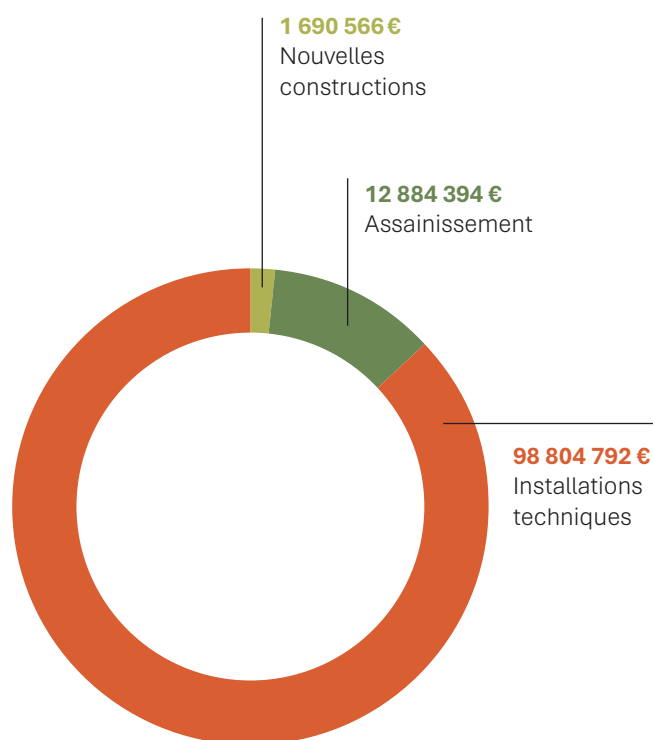
113 379 752 €

Total subsides Wunnen
(Primehouse 2017/
Klimabonus Wunnen 2022)



+144 %

par rapport à 2024



■ Assainissement (802 aides accordées) :

Assainissement énergétique : 12 233 462 €

Ventilation contrôlée avec récupération de chaleur : 650 932 €

■ Installations techniques (8 067 aides accordées) :

Installation photovoltaïque : 83 162 300 €

Chaudière à bois : 956 302 €

Pompe à chaleur : 12 337 965 €

Solaire thermique : 2 344 291 €

Réseau de chaleur : 3 934 €

■ Nouvelles constructions (70 aides accordées) :

Nouvelle construction durable : 1 690 566 €

L'année 2025 a été marquée par une forte dynamique dans le secteur des énergies renouvelables, avec des progrès significatifs dans la transition énergétique, notamment grâce à l'accélération des projets photovoltaïques et pompes à chaleur. Une mesure clé a été la majoration de 25 % des aides financières pour les installations solaires photovoltaïques en autoconsommation, soutenant ainsi cette dynamique.

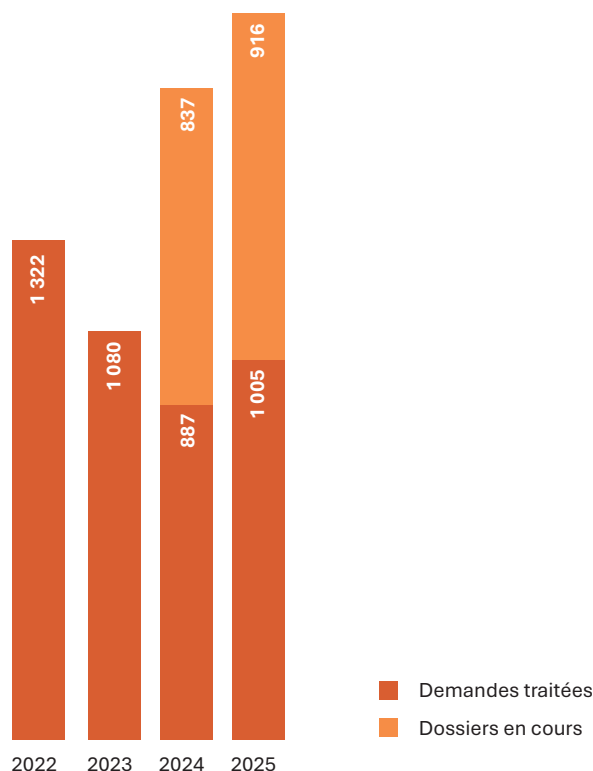
Demandes introduites



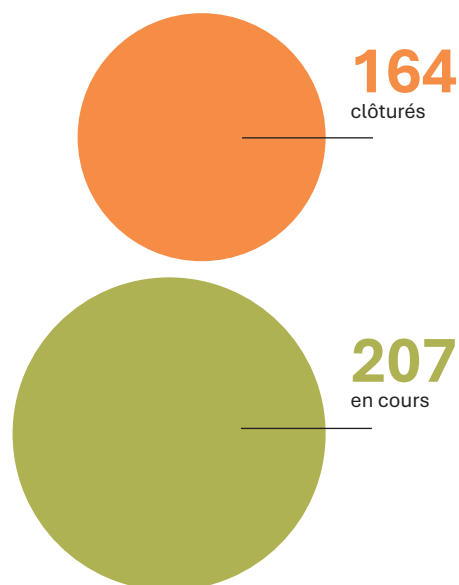
dont 2 628, soit 19 %
des demandes via
MyGuichet.lu

Autorisations environnementales

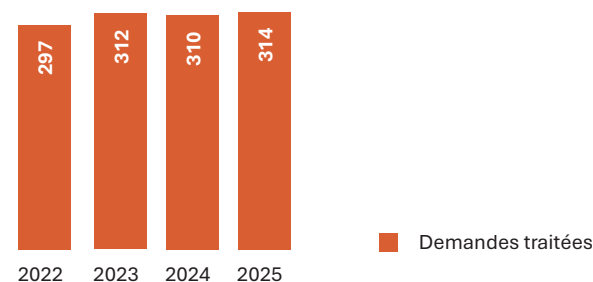
Autorisations émises



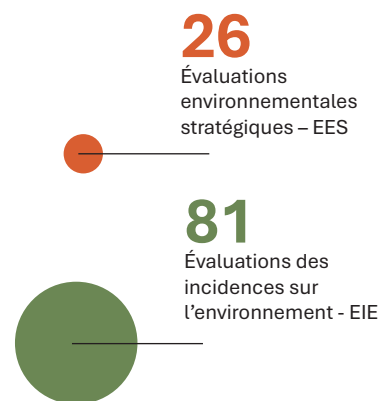
Déclaration de cessations d'activités



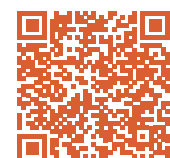
Travaux de nuit



Avis émis



Antennes de télécommunication



Contrôles et inspections environnementales

Inspections relatives aux émissions industrielles

2022



2023



2024



2025

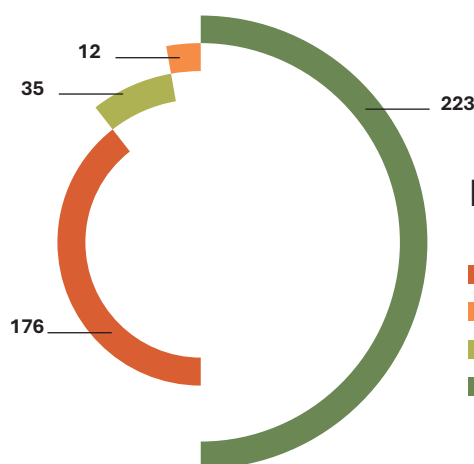


■ Inspections périodiques
■ Inspections non-programmées

Plaintes reçues en 2025

446

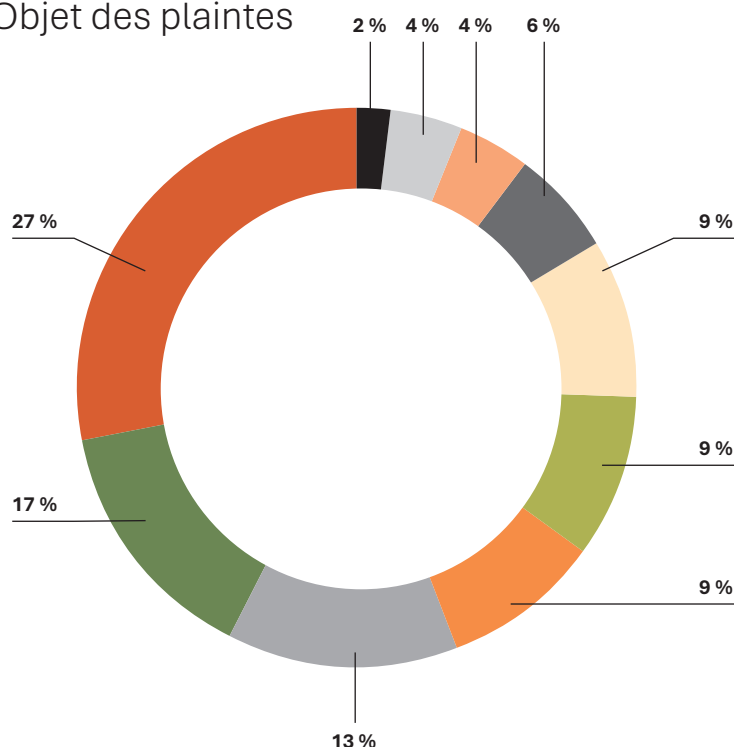
(+ 4 % par rapport à 2024)



Provenance des plaintes

■ 39% Personnes privées
■ 3% Inspection du Travail et des Mines (ITM)
■ 8% Administration de la gestion de l'eau (AGE)
■ 50% Autres

Objet des plaintes



■ Conformité établissement
■ Bruits / Vibrations
■ Pollution de l'atmosphère
■ Prévention de déchets
■ Transfert de déchets
■ Pollution des sols
■ Incidents / Accidents
■ Pollution des eaux
■ Gestion non-conforme de déchets
■ REACH (Substances chimiques et produits)

231

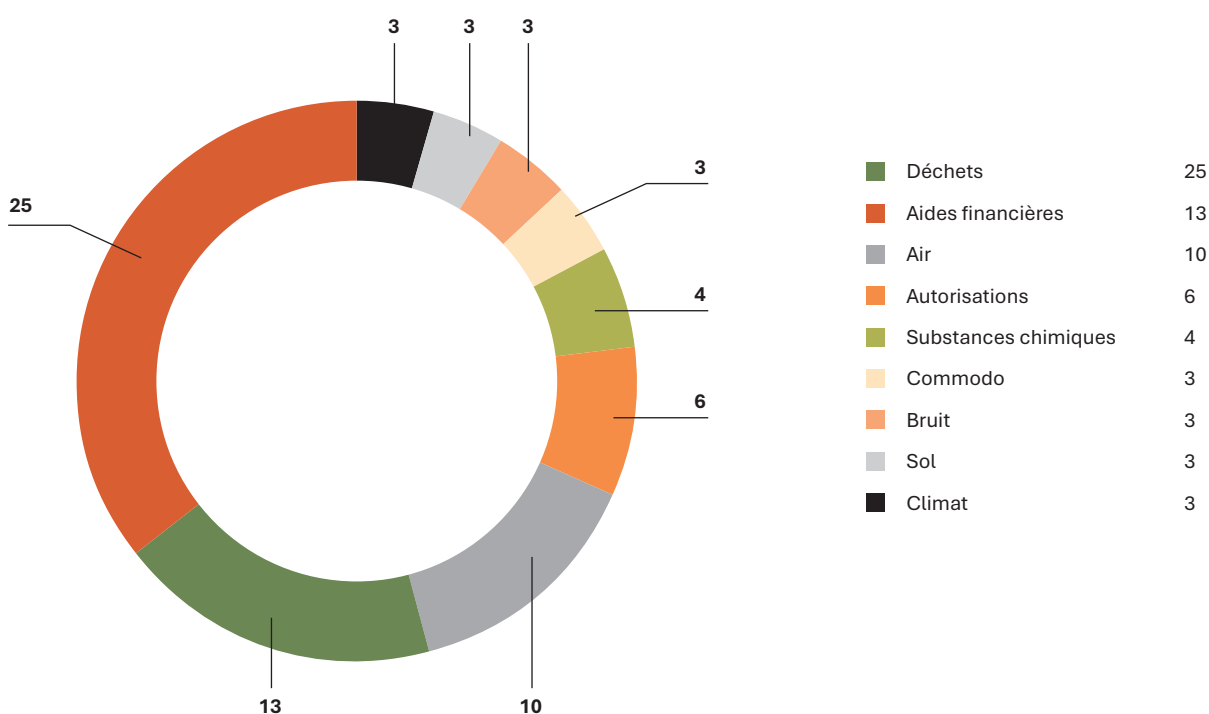
Contrôles sur site
suite à des plaintes

(+ 1 par rapport à 2024)

Communication

70

Demandes d'information
de la part des médias



Social Media Followers

Facebook

4 656 (+ 26)



Instagram

1 548 (+ 159)



LinkedIn

1 656 (+ 381)



Bilan social

Effectifs à temps plein (ETP)

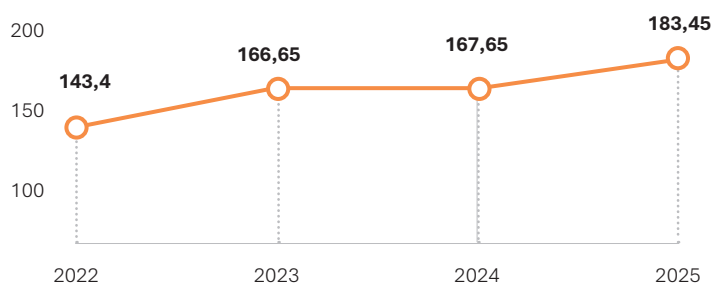
183,45*
(195 effectifs actuels)

+ 15,55 ETP par rapport à 2024

* situation au 31.12.2025

Évolution

ETP au 31 décembre 2025



Ratio hommes / femmes

2023



2024

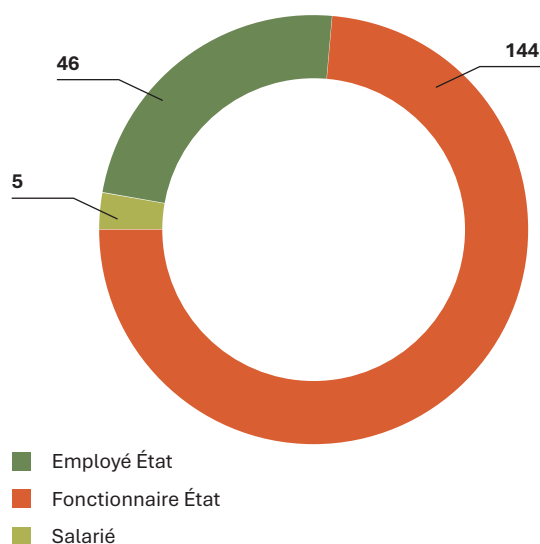


2025

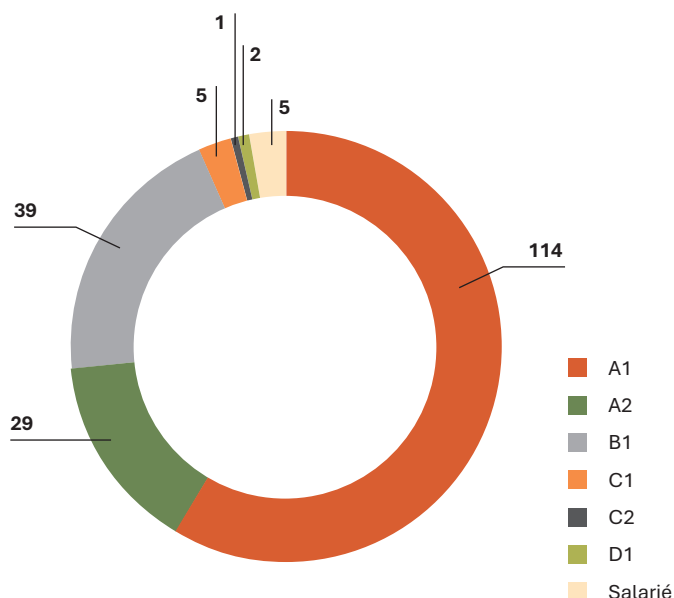


■ Hommes ■ Femmes

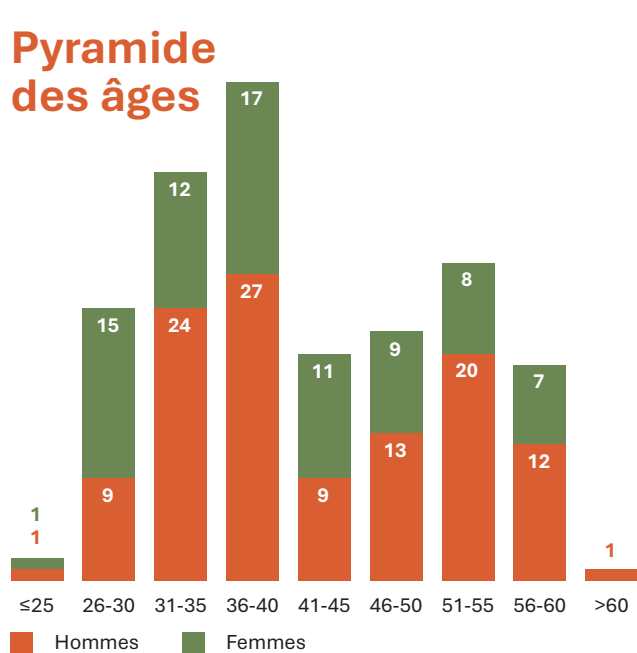
Statut des effectifs actuels



Groupes de traitement



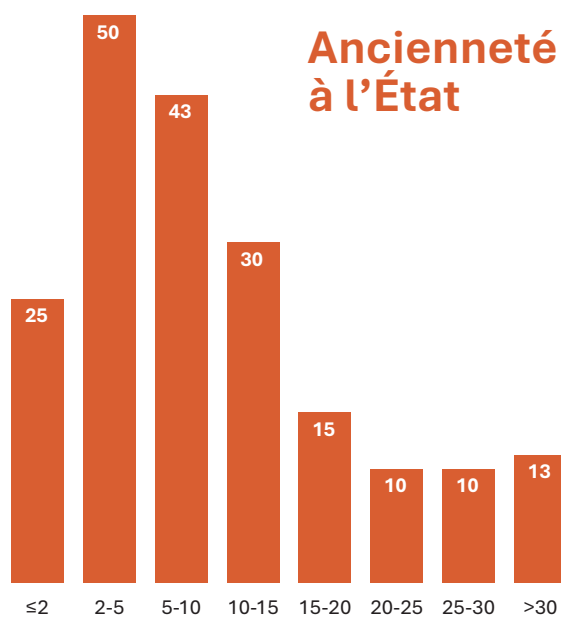
Pyramide des âges



Âge moyen

41,6 ans

Ancienneté à l'État



Moyenne

10,5 années



Céline Macors, Elena Hentges, Caroline Fréchar

Éditeur responsable : Luc Zwank

Imprimé en 100 exemplaires sur du papier recyclé

